

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2304

24 novembre 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|---|--------|
| Agence F.D.Immo.Lux.S.à r.l. | 110576 | New Gen Informatique s.à r.l. | 110548 |
| Aluminium Europe S.A. | 110584 | NL&F S.A. | 110578 |
| Arthur | 110569 | Northern Digital S. à r.l. | 110547 |
| Banque Öhman S.A. | 110548 | Pacific Capital S.à r.l. | 110578 |
| BG Consulting S. à r.l. | 110556 | PESCA Spf S.A. | 110560 |
| Boaz S.A. | 110551 | Procompta-Lux Sàrl | 110575 |
| Born | 110569 | Prominvest Europe S.A. | 110583 |
| Braveheart LuxCo II S.à r.l. | 110589 | Rara Lux S.A. | 110555 |
| B.T.N LUX S.à r.l. | 110557 | Reinhold Singapore S.A. | 110561 |
| Chapes Rinnen S.A. | 110579 | Responsible Technology S.A. | 110551 |
| Crystal Partners Lux Holding Company Limited | 110583 | R.J.C. Exploitation S.A. | 110579 |
| E.B. Trans S.A. | 110555 | Sekmet S.A. | 110575 |
| Ernst & Young Services S.A. | 110579 | Silver Point Sourcing S.à r.l. | 110578 |
| Eurocity 2 S.A. | 110547 | Société Holding des Côtes Rouges S.A. | 110582 |
| FEG S.A. | 110561 | Société Immobilière Palmandaise S.A. | 110560 |
| Fiduciaire Ensch-Streff (FIDES) S.A. | 110576 | Société Internationale de Gestion et Contrôle S.A. | 110590 |
| Financements Immobiliers S.A. | 110583 | Société Luxembourgeoise d'Investissement SA (S.L.I.) | 110590 |
| Finservice S.A. | 110584 | Solar Resources Holding S.à r.l. | 110582 |
| Flaminia Holding Sàrl | 110555 | Solum 488 S.A. | 110592 |
| HAMOISE Spf S.A. | 110561 | SPCP Luxembourg II S. à r.l. | 110577 |
| Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. | 110584 | SPF International S.à r.l. | 110577 |
| I-Corp S.A. | 110575 | SRE One S. à r. l. | 110572 |
| Innova Europe S.à r.l. | 110560 | Theatre Directorship Services Beta S.à r.l. | 110579 |
| Interbase S.A. | 110556 | Theatre Directorship Services Delta S.à r.l. | 110581 |
| J-Fin S.A. | 110547 | Total Global Steel S.A. | 110570 |
| Lift Holding S.A. | 110557 | Transglobal Trade S.A. | 110570 |
| Louvainvest S.A. | 110546 | Valauris Investments S.A. | 110576 |
| Luxprotect | 110559 | VECTIS Group S.A. | 110559 |
| L&X | 110570 | VTT Finance & Participations S.A. | 110572 |
| Mada | 110582 | | |
| MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF | 110589 | | |

Louvainvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.189.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le douze octobre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Frédéric SICCHIA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la Compagnie d'Assurance "Swiss Life (Luxembourg) S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, route d'Arlon, L-8009 Strassen, R.C.S. Luxembourg B 22.663,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 6 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société LOUVAINVEST S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 710 du 7 avril 2006 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société LOUVAINVEST S.A. s'élève actuellement à DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000.- EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune entièrement libérées;

- que la Compagnie d'Assurance "Swiss Life (Luxembourg) S.A.", précitée, étant devenue seul propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 5 octobre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 5 octobre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société LOUVAINVEST S.A. est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille trois cents euros (1.300.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. SICCHIA, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43547. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009141729/54.

(090171858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Eurocity 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 81.443.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009140879/11.

(090169932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

J-Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 139.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 2009.

BLANCHE MOUTRIER
Notaire

Référence de publication: 2009140931/12.

(090170286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Northern Digital S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 134.721.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 4 novembre 2009

1/ L'Associé Unique a constaté et accepté la démission présentée par Madame Sandrine van Waveren avec effet rétroactif au 8 octobre 2009 et l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme gérant de classe B avec effet rétroactif au 8 octobre 2009 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Nicolas Gérard, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

De telle sorte que le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- M. Keith Palumbo, ayant son adresse professionnelle au 101 Huntington Avenue, Boston, MA 02199 (USA), gérant de classe A;

- M. Daniel Harris Weintraub, ayant son adresse professionnelle au 101 Huntington Avenue, Boston, MA 02199 (USA), gérant de classe A;

- M. Young Jin Lee, ayant son adresse professionnelle au 101 Huntington Avenue, Boston, MA 02199 (USA), gérant de classe A;

- M. Lorenzo Barcaglioni, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, gérant de classe B;

- M. Nicolas Gérard, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 Luxembourg
Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009141840/31.

(090171218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Banque Öhman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.033.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale de la Société en date 12 août 2009

En date du 12 août 2009, l'Assemblée Générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat de Monsieur Tom DINKELSPIEL, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 12 août 2009 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;
- de renouveler le mandat de Monsieur Björn FRÖLING, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 12 août 2009 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

BANQUE ÖHMAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2009140983/17.

(090169737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

N.G.I. s.à r.l., New Gen Informatique s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 149.059.

—

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Martial ZORAWSKI, directeur-adjoint, né à Amnéville (France) le 4 août 1970, demeurant à F-57100 Thionville, 7A, rue des Frères.
- 2.- Monsieur Laurent ZORAWSKI, informaticien assembleur, né à Amnéville (France) le 13 novembre 1974, demeurant à F-57300 Hagondange, 31, rue du Général de Gaulle.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "NEW GEN INFORMATIQUE s.à r.l.", en abrégé "N.G.I. s.à r.l."**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Pétange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet la vente d'articles informatiques et toutes prestations de services en matière informatique, en particulier quant aux possibilités de transformations et de montages des composants.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au 31 décembre de l'année en cours moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à ses coassociés.

Les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Faute d'user de ce droit de préférence pendant la période de dénonciation prenant fin le 31 décembre de l'année en cours, la société sera mise en liquidation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Le capital peut, en vertu d'une décision collective extraordinaire des associés, être augmenté en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles parts sociales attribuées, soit en représentation d'apports en nature ou en numéraire, soit par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices et des réserves.

En cas d'augmentation de capital, les propriétaires des parts déjà existantes ont, dans la proportion de leurs titres sociaux, un droit de préférence à la souscription des parts nouvelles.

Les parts émises à l'occasion d'une augmentation de capital ne peuvent être souscrites par des tiers étrangers à la société que si ceux-ci ont été agréés par tous les associés.

L'assemblée extraordinaire des associés peut décider la réduction du capital social par tous les moyens prévus par la loi.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année au trente et un décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements, amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social;

- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----------|
| 1) Monsieur Martial ZORAWSKI, préqualifié, soixante-quinze parts sociales | 75 |
| 2) Monsieur Laurent ZORAWSKI, préqualifié, vingt-cinq parts sociales | <u>25</u> |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Monsieur Laurent ZORAWSKI, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

2) Monsieur Martial ZORAWSKI, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

4) Le siège social est fixé à L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. ZORAWSKI, L. ZORAWSKI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 novembre 2009. Relation: CAP/2009/3705. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 novembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009142328/145.

(090172487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Boaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 62.228.

—
EXTRAIT

Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 23 octobre 2009 à 10h30 au siège social:

Madame Carine AGOSTINI (employée privée, adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg) née le 27.04.1977 à Villerupt (France) est cooptée à la fonction d'Administrateur, de la société avec effet au 15/10/2009 en remplacement de Monsieur Alexis Kamarowsky et terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.10.2009.

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2009140984/17.

(090170037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Responsible Technology S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.064.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrick NAHON-FAUCHIER, administrateur de sociétés, né le 8 décembre 1950 à Oran, demeurant à 10, Ilchester Place, London W14 8AA,

ici représenté par Monsieur Claude ZIMMER, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 27 octobre 2009.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "RESPONSIBLE TECHNOLOGY S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) qui sera représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 octobre 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 10.000 (dix mille) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Patrick NAHON-FAUCHIER, demeurant à 10, Ilchester Place, London W14 8AA.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000 (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Patrick NAHON-FAUCHIER, administrateur de sociétés, né le 8 décembre 1950 à Oran, demeurant à demeurant à 10 Ilchester Place, London W14 8AA.

2. Monsieur Alain ROBILLARD, administrateur de sociétés, né le 2 février 1946 à Bobigny, France, demeurant 30, rue Beres, L-1232 Howald.

3. Monsieur Claude ZIMMER, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65 469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Claude Zimmer, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2009. LAC/2009/45352. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme -

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009142340/199.

(090172547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

E.B. Trans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7-9, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.281.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 24 juin 2009 a été nommé, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009.

- Monsieur Biais DURAND, dirigeant de sociétés, demeurant 1, place du 30 août 1944, F-51000 Reims, Président, Administrateur et Administrateur-Délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009140986/13.

(090170356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Flaminia Holding Sarl, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.812.

La soussignée atteste par la présente que souvent la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale extra-ordinaire du 12 octobre 2009 à 14,00 h

a été nommé gérant unique Monsieur Johannes G. BROM, né le 13 novembre 1964 à Apeldoorn, Pays-Bas, demeurant à Tovermolen 1, NL-5629 LH Eindhoven, Pays-Bas à effet du 27 octobre 2009 en remplacement de Monsieur Maria J.F. VAN ROOIJ.

Le 30 octobre 2009.

FLAMINIA HOLDING SARL

Johannes G. BROM

Gérant unique

Référence de publication: 2009140987/16.

(090169744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Rara Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.258.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 novembre 2009 que:

- Monsieur Pierre LENTZ, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, est nommé administrateur, en remplacement de Madame Vania BARAVINI, administrateur démissionnaire. Monsieur Pierre LENTZ continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

- Les catégories des administrateurs sont redéfinies comme suit:

* Monsieur Reno Maurizio TONELLI, administrateur de catégorie A,

* Monsieur Thierry FLEMING, administrateur de catégorie B,

* Monsieur Pierre LENTZ, administrateur de catégorie B.

- Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Reno Maurizio TONELLI, président du conseil d'administration de la société. La nomination de Monsieur Reno Maurizio TONELLI en qualité de président du conseil d'administration prend effet à partir de ce jour. La durée de son mandat de président du conseil sera fonction de celle de son

mandat d'administrateur de la société et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de la fonction de président.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009141077/25.

(090170878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Interbase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.132.

—
EXTRAIT

Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 23 octobre 2009 à 9h30 au siège social:

Madame Carine AGOSTINI (employée privée, adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg) née le 27.04.1977 à Villerupt (France) est cooptée à la fonction d'Administrateur de la société avec effet au 15/10/2009 en remplacement de Monsieur Alexis Kamarowsky et terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.10.2009.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009140991/17.

(090170042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

BG Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 118.473.

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Benoît GEORIS, gérant de société, né à Huy (Belgique), le 13 janvier 1961, demeurant professionnellement à L-8365 Hagen, 48A, rue Principale, détenteur de cinq cents (500) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "BG CONSULTING S.à r.l." (numéro d'identité 2008 24 09 824), avec siège social à L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte Croix, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 118.473, constituée sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de "ACASTASE INVESTMENTS S.A." suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 2006, publié au Mémorial C, numéro 1923 du 12 octobre 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, publié au Mémorial C, numéro 923 du 15 avril 2008, ledit acte contenant notamment transformation de la société en société à responsabilité limitée et changement de la dénomination sociale en "BG CONSULTING S. à r.l.",

a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte Croix à L-8365 Hagen, 48A, rue Principale et de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi à Hagen."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GEORIS, A. WEBER.

110557

Enregistré à Capellen, le 27 octobre 2009. Relation: CAP/2009/3685. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 novembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009142356/37.

(090172330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Lift Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.359.

—
EXTRAIT

Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 16 octobre 2009 à 10h00 au siège social:

Madame Angelina Scarcelli (employée privée, adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg) née le 13.09.1975 à Thionville (France) est cooptée à la fonction d'Administrateur de la société avec effet au 15/10/2009 en remplacement de Monsieur Alexis Kamarowsky et terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.10.2009.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009140994/17.

(090170043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

B.T.N LUX S.à r.l, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 8, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.067.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six octobre.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Bayram KARATAS, cuisinier, demeurant à L-4990 Sanem, 100 rue de Niederkorn.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation:

- d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec restauration rapide et l'achat et la vente des articles de la branche;
- d'un commerce d'alimentation en gros et en détail;
- d'une entreprise d'entretien;
- l'export et l'import de toutes marchandises;
- l'achat, la vente, l'échange, la promotion et la mise en valeur, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de tous biens immobiliers;
- toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toutes autres manières dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "B.T.N LUX S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124,-) chacune

Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2009.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Bayram KARATAS, prédit.

2 - La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

3 - Le siège social est établi à L-4170 Esch-sur-Alzette, 8 bvd Kennedy.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: KARATAS; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 2009. Relation: EAC/ 2009/ 13017. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009143038/91.

(090172871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Luxprotect, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 31, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 110.923.

Il résulte d'une lettre adressée à la société LUXPROTECT SARL ayant son siège 31, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg que Monsieur Pierre STACHE demeurant 18, avenue des Bouvreuils, B-1340 Ottignies (Belgique) a démissionné de son poste de gérant de la société avec effet au 14 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2009140996/13.

(090169741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

VECTIS Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 441.420,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.929.

*Extrait du procès-verbal des décisions prises par l'assemblée générale
extraordinaire des actionnaires au siège social de la société le 2 décembre 2008*

Deuxième résolution

Vectis Group S.A. décide de réorganiser son conseil d'administration.

La composition sera dorénavant la suivante:

- *administrateur délégué, et président du conseil d'administration:*

Monsieur Roger Greden, résidant 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg

- *Administrateurs:*

* Daniel Beerens, résidant 2, rue des Genêts, L-8447 Steinfort

* Pierre-Paul Boegen, résidant 65, rue de Freylange, B-6700 Arlon

* Jean-Philippe Wagnon, résidant 12, Juddegaass, L-8281 Kehlen

* Gérard Flamion, 52, rue de la Résistance, B-6792 Halanzy

L'assemblée générale décide donc:

- d'accepter la démission de Gérard Flamion de son poste d'administrateur délégué de Vectis Group S.A. (il conserve son mandat d'administrateur de Vectis Group S.A.)

- de nommer Pierre Paul Boegen administrateur de Vectis Group S.A.

Windhof, le 2 décembre 2008.

Référence de publication: 2009141129/25.

(090170653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

PESCA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.315.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26/06/2009 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs JACQUEMART Laurent, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, TORDOOR Jacques, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUD1TEX S.A.R.L., 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2015.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009141001/16.

(090169977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Société Immobilière Palmandaise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.028.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27.08.2009 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Jean-Bernard ZEIMET, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2015.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009141002/17.

(090169972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Innova Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.257.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 18 août 2009 que:

...

2) Les associées révoquent de son poste de gérant de catégorie B:

- Monsieur José Fernando Rodrigues GUERREIRO DE SOUSA, gérant de catégorie B, demeurant à P-1000 Lisboa, 195 Avenida da Liberdade,

En remplacement, les associées décident de nommer pour une durée indéterminée au poste de gérant de catégorie B:

- Monsieur Hugo TAMAGNINI PEREIRA RIBEIRO GONCALVES, né le 20 janvier 1977 à Gondomar (Portugal), managing director, demeurante B-1060 Bruxelles, 31, rue de Lausanne, en qualité de gérant de catégorie B.

Il aura les mêmes pouvoirs que les autres membres du conseil de gérance dans le respect des statuts de la société/à l'exception de toutes opérations bancaires.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009141879/22.

(090171673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

FEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 47.700.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur du groupe B:
- Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009141003/15.

(090169966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

HAMOISE Spf S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 34.390.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 28/10/2009

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre QUATACKER de son poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement au poste d'administrateur:

- Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, expert-comptable, né à Luxembourg le 05/03/1953, demeurant professionnellement au 3A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009141004/16.

(090169961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Reinhold Singapore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 149.063.

STATUTES

In the year two thousand and nine on the thirtieth day of October
Before Us Maitre Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Reinhold Group B.V., org number 34238291, with Registered Office at Stockholm 26, 2993 LM Barendrecht, The Netherlands, hereby represented by Ms. Fiona FINNEGAN, with professional address at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of proxy.

The above-mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the herein above stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

The Company exists under the firm name of "Reinhold Singapore S.A."

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II - Capital

5. Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euros (EUR 31.-) each.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V. General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg to be held in the first place in 2011.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2010.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII. Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

| | |
|---|-----------------------|
| Reinhold Group B.V., prenamed: one thousand | <u>(1,000) shares</u> |
| Total: one thousand | (1,000) shares |

100 % of these shares have been paid up in cash. Therefore the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euro.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

I. The number of directors is set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2011:

1. Mr Torben MADSEN, company director, born in Aalborg, Denmark, on 20th July 1965, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

2. Mr Peter ENGELBERG, company director, born in Stockholm, Sweden, on 7th May 1960, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

3. Mr Gilles WECKER, company director, born on 4th April 1965, in Dudelange, Luxembourg, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

II. The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2011:

Modern Treuhand SA, company registration number B 86166, with registered office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

III. The registered office of the Company is established at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Reinhold Group B.V., enregistrée sous le numéro 34238291, avec le siège social situé à Stockholm 26, 2993 LM Barendrecht, Les Pays-Bas, représentée par Mlle Fiona FINNEGAN, demeurant professionnellement aux 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, suivant procurations (sous seing privé).

Cette procurations, signée du comparant et du notaire instrumentaire, resteront annexées ne variateur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré former par les présentes une société anonyme unipersonnelle régie par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "Reinhold Singapore S.A."

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. Le seul objet de la société est la prise de participations à Luxembourg et/ou des sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la direction de son portefeuille.

De façon générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, pouvant en favoriser l'extension et le développement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) divisés en mille (1,000) actions avec une valeur nominative de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, et ce pour la première fois en 2011.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2010.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

" Reinhold Group B.V", prénommée, mille (1.000) actions

Total: mille (1.000) actions

100 % de ces actions ont été libérés par versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents Euro.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

I. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2011:

1. M. Torben MADSEN, directeur de société, né à Aalborg, Danemark, le 20 juillet 1965, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

2. M. Peter ENGELBERG, directeur de société, né à Stockholm, en Suède, le 7 Mai 1960, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

3. M. Gilles WECKER, directeur de société, né le 4 avril 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2011:

Modern Treuhand SA, société enregistrée sous le numéro B 86166, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

III. Le siège social de la Société est établi au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46062. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 NOV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009142334/416.

(090172558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Born, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.096.

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement le 19 octobre 2009 que:

- le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir Messieurs Pierre SAPIN, Jean-Christophe CHOPIN et Jean-François EMPAIN est reconduit pour une nouvelle période d'un an

- le mandat de délégué à la gestion journalière de Monsieur Pierre SAPIN est reconduit pour une nouvelle période d'un an

- Monsieur Jean-Christophe CHOPIN, administrateur, est reconduit dans sa fonction de Président du conseil d'administration pour une nouvelle période d'un an

- le mandat du commissaire aux comptes GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (anciennement LUX-AUDIT REVISION) est reconduit pour une nouvelle période d'un an.

Le mandat des administrateurs et du réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009141019/23.

(090169998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Arthur, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.517.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 février 2009:

- Le siège social de la société Arthur est fixé avec effet immédiat au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

- Est acceptée la nomination de Tyndall Management S.A., ayant son siège social 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.747.

- Est acceptée la nomination de Nationwide Management S.A., ayant son siège social 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.746.

- Est acceptée la nomination d'Alpmann Management S.A., ayant son siège social 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent d'Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.739.

- Est acceptée avec effet immédiat la nomination de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour Arthur

Signature

Référence de publication: 2009141854/31.

(090171475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

**Total Global Steel S.A., Société Anonyme,
(anc. Transglobal Trade S.A.).**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 104.120.

Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 octobre 2009 à 10h00 heures à Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide de nommer nouveau administrateur-délégué, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010, Monsieur Martin Paul Lonergan, né le 22 mai 1963 à Wallingford (GB), demeurant à The Hawthorns, 9 Danesbury Park, Hertford, SG14 3HX, Royaume-Uni.

Monsieur Martin Paul Lonergan pourra engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009141025/16.

(090169817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

L&X, Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 116.552.

L'an deux mille neuf, le vingt octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "L&X" (numéro d'identité 2006 22 12 390), avec siège social à L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 116.552, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz, en date du 11 avril 2006, publié au Mémorial C, numéro 1464 du 31 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe XHONNEUX, comptable, demeurant à Dalhem (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Nathalie HENON, commerçante, demeurant à Dalhem (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations liées directement ou indirectement aux travaux administratifs et de secrétariat, tous types de travaux d'encodage dans tous les domaines, y compris dans le domaine de la comptabilité, notamment l'organisation des services comptables et le conseil en ces matières, l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des comptes, la détermination des résultats et la rédaction des comptes annuels dans la forme requise par les dispositions légales en la matière.

La société peut organiser, contrôler, apprécier et redresser les comptabilités et les comptes de toute nature, analyser par les procédés de la technique comptable, la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects économiques, juridiques et financiers.

La société peut donner des conseils en matière juridique, financière, fiscale, sociale et plus particulièrement en matière de création et liquidation de sociétés.

La société peut s'intéresser par voie d'apports, de souscription, de fusion, voire s'occuper de la gestion et/ou exercer la fonction d'administrateur dans d'autres personnes morales ou sociétés civiles, dotées d'un objet social similaire.

La société peut exercer la fonction de liquidateur dans d'autres sociétés.

La société a également pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la promotion, la location, la mise en valeur, la gestion, l'achat et la vente d'immeubles de toute nature pour compte propre.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement."

2) Acceptation des démissions de Madame Séverine CARMEAU comme administrateur de la société et de Madame Nathalie HENON comme administrateur-délégué de la société et décharge à leur donner.

3) Nomination de Monsieur Philippe XHONNEUX comme nouvel administrateur, respectivement administrateur-délégué de la société et détermination de la durée de ses mandats.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations liées directement ou indirectement aux travaux administratifs et de secrétariat, tous types de travaux d'encodage dans tous les domaines, y compris dans le domaine de la comptabilité, notamment l'organisation des services comptables et le conseil en ces matières, l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des comptes, la détermination des résultats et la rédaction des comptes annuels dans la forme requise par les dispositions légales en la matière.

La société peut organiser, contrôler, apprécier et redresser les comptabilités et les comptes de toute nature, analyser par les procédés de la technique comptable, la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects économiques, juridiques et financiers.

La société peut donner des conseils en matière juridique, financière, fiscale, sociale et plus particulièrement en matière de création et liquidation de sociétés.

La société peut s'intéresser par voie d'apports, de souscription, de fusion, voire s'occuper de la gestion et/ou exercer la fonction d'administrateur dans d'autres personnes morales ou sociétés civiles, dotées d'un objet social similaire.

La société peut exercer la fonction de liquidateur dans d'autres sociétés.

La société a également pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la promotion, la location, la mise en valeur, la gestion, l'achat et la vente d'immeubles de toute nature pour compte propre.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Madame Séverine CARMEAU comme administrateur de la société et de Madame Nathalie HENON comme administrateur-délégué de la société et leur donne décharge de leurs fonctions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société Monsieur Philippe XHONNEUX, comptable, né à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique) le 23 octobre 1965, demeurant à B-4608 Dalhem, rue du Colonel d'Ardenne, 10/B.

Par dérogation à l'article 11 des statuts, l'assemblée décide de nommer Monsieur Philippe XHONNEUX, préqualifié, comme nouvel administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

Ses mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

110572

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: XHONNEUX, J.M. WEBER, HENON, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 27 octobre 2009. Relation: CAP/20093683. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 novembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009142358/92.

(090172335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

VTT Finance & Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 72.447.

Dépôt complémentaire se rapportant aux comptes annuels au 31.12.2008 déposés le 13 juillet 2009 sous les références L090103918

Le rapport du commissaire au comptes se rapportant aux comptes annuels au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009141027/15.

(090170329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

SRE One S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 143.056.

L'an deux mil neuf, le treize octobre.

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

FRANCIACORTA PROPERTY MANAGEMENT S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 102990,

ici représentée par Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 13 octobre 2009. La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de "SRE ONE S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 143.056, constituée suivant acte reçu en date du 6 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2864 du 29 novembre 2008.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 4.756 (quatre mille sept cent cinquante-six euros)

en vue de le porter de son montant actuel de EUR 123.128 (cent vingt-trois mille cent vingt-huit euros) à EUR 127.884 (cent vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-quatre euros)

par l'émission de 4.756 (quatre mille sept cent cinquante-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, assorties d'une prime d'émission totale de EUR 0,31 (trente et un cents), donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, à souscrire entièrement et à libérer intégralement par un nouvel associé, Monsieur Giovanni SEMERARO, par un apport autre qu'en numéraire.

Renonciation

L'associée unique, détenant l'intégralité du capital social de la société, ici représentée par Madame Vania BARAVINI, ayant décidé l'augmentation de capital par apport autre qu'en numéraire dont question ci-avant, déclare ne pas vouloir souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée et accepte que l'augmentation soit souscrite par Monsieur Giovanni SEMERARO et intégralement libérée par ce dernier par un apport autre qu'en numéraire plus amplement renseigné ci-dessous.

Souscription

Est alors intervenue Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de Monsieur Giovanni SEMERARO, demeurant au 19, Via Rovato, 25030 Erbusco (BS), Italie, laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare vouloir souscrire, au nom de son mandant, aux 4.756 (quatre mille sept cent cinquante-six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, assorties d'une prime d'émission totale de EUR 0,31 (trente et un cents), et libérer le tout par un apport autre qu'en numéraire, plus amplement décrit ci-après.

Libération

L'associée unique accepte la souscription des 4.756 (quatre mille sept cent cinquante-six) nouvelles parts sociales par le susdit souscripteur, lequel souscripteur a libéré intégralement la totalité des 4.756 (quatre mille sept cent cinquante-six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune ainsi que la prime d'émission d'un montant total de EUR 0,31 (trente et un cents)

moyennant l'apport du droit d'usufruit viager grevant les biens immobiliers ci-après décrits et faisant partie d'un complexe immobilier situé à Sarnico (BG), Italie, directement en face du lac, avec accès principal au 6, Via Predore, et qui s'étend sur un terrain d'environ 5890 m2. L'apport concerne les biens suivants inscrits au cadastre ("N.C.E.U.", Nuovo Catasto Edilizio e Urbano) comme suit:

I) Folio 7 Plan n. 463 sub. 703: Catégorie C/2, Classe 1, superficie 44,00 m2, rente cadastrale € 77,26 (locaux sous-terrains annexes à la résidence)

- au sous-sol: trois caves, toilettes et dégagement.

(Foglio 7 Mappale n. 463 sub. 703: Categoria C/2, Classe 1, consistenza 44,00 mq, rendita catastale € 77,26 (locali interrati accessori alla residenza)

- al piano interrato: tre locali cantina, un bagno e disimpegno.)

II) Folio 7 Plan n. 463 sub. 704: Catégorie A/8, Classe U, consistence 8,5 pièces, rente cadastrale € 965,77 (unité habitable résidentielle)

- au rez-de-chaussée: entrée et dégagement commun, séjour, cuisine, zone repas, une chambre, local bureau, deux toilettes, véranda, vaste terrasse et dégagement avec escalier communiquant avec le niveau inférieur;

- au sous-sol: trois caves, débarras, deux pièces de service et vaste dégagement avec escalier communiquant avec le niveau supérieur.

(Foglio 7 Mappale n. 463 sub. 704: Categoria A/8, Classe U, consistenza 8,5 vani, rendita catastale € 965,77 (unità abitativa residenziale)

- al piano terreno: ingresso e disimpegno comune, soggiorno, cucina, zona pranzo, una camera, locale studio, due bagni, veranda, ampio terrazzo e disimpegno con scala che comunica con il piano inferiore;

- al piano interrato: tre locali cantina, ripostiglio, due servizi e ampio disimpegno con scala comunicante con il piano superiore.)

III) Folio 7 Plan n. 1516: Catégorie C/6, Classe 1, superficie 109,00 m2, rente cadastrale € 174,51 (bassin avec, au dessus, terrasse/solarium)

- au niveau du lac: bassin servant de parking pour bateaux;

- au premier niveau: terrasse/solarium.

(Foglio 7 Mappale n. 1516: Categoria C/6, Classe 1, consistenza 109,00 mq, rendita catastale € 174,51 (darsena con sovrastante terrazzo/solarium)

- al piano lago: darsena per posteggio barche;

- al piano primo: terrazzo/solarium.)

IV) Folio 7 Plan n. 3838: Catégorie C/7, Classe U, superficie 47,00 m2, rente cadastrale € 72,82

- au rez-de-chaussée: aire couverte pour barbecue.

(Foglio 7 Mappale n. 3838: Categoria C/7, Classe U, consistenza 47,00 mq, rendita catastale € 72,82

- al piano terreno: area coperta al piano terra destinata a barbecue.)

V) Folio 7 Plan n. 2825: Catégorie A/3, Classe 2, consistence 4 pièces, rente cadastrale € 161,13 (petite unité habitable résidentielle)

- au rez-de-chaussée: dépendance composée d'une entrée, séjour, cuisine, chambre, toilettes et dégagement.

(Foglio 7 Mappale n. 2825: Categoria A/3, Classe 2, consistenza 4 vani, rendita catastale € 161,13 (piccola unità abitativa residenziale)

- al piano terreno: dependance composta da ingresso, soggiorno, cucina, camera, bagno e disimpegno.)

VI) Folio 7 Plan n. 2827: Catégorie C/6, Classe 2, superficie 190,00 m², rente cadastrale € 353,26 (garage et locaux annexes)

- au sous-sol: vaste garage, toilettes, chaufferie et dégagement.

(Foglio 7 Mappale n. 2827: Categoria C/6, Classe 2, consistenza 190,00 mq, rendita catastale € 353,26 (autorimessa e locali annessi)

- al piano interrato: ampio locale autorimessa, bagno, locale caldaia e disimpegno.)

VII) Folio 7 Plan n. 1517: Catégorie C/2, Classe 1, superficie 43,00 m², rente cadastrale € 75,51

- au rez-de-chaussée: vaste local pour le dépôt des outils, vestiaire pour le personnel, toilettes et dégagement.

(Foglio 7 Mappale n. 1517: Categoria C/2, Classe 1, consistenza 43,00 mq, rendita catastale € 75,51

- al piano terreno: ampio locale per il deposito attrezzi, spogliatoio per il personale, bagno e disimpegno.)

Déclaration de l'apporteur

L'apport pré-désigné aura lieu sous les clauses et conditions suivantes:

a) Le droit d'usufruit grevant les biens immobiliers susmentionnés est évalué à au moins EUR 2.020.000 (deux millions vingt mille euros).

b) Le nouveau propriétaire du droit d'usufruit jouira des servitudes actives et souffrira les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, s'il en existe, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres à ses risques et périls, sans recours contre l'apporteur.

c) L'entrée en jouissance aura lieu immédiatement.

d) Tous éventuels impôts, contributions et en général toutes éventuelles charges et taxes publiques relatifs au droit d'usufruit grevant les biens immobiliers susmentionnés, seront à charge du nouvel usufruitier à partir de l'entrée en jouissance.

e) Le nouvel usufruitier prendra à sa charge, avec effet immédiat, la dette en compte courant contractée par l'apporteur, Monsieur Giovanni SEMERARO, prénommé, auprès de Credito Bergamasco S.p.A., ayant son siège social au 2, Largo Porta Nuova, 24122 Bergamo, Italie, d'un montant initial de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) qui, à la date de ce jour, s'élève à un montant, intérêts compris, de EUR 2.015.243,69 (deux millions quinze mille deux cent quarante-trois euros et soixante-neuf cents), conformément à l'extrait émis par ladite banque en date du 30.09.2009.

f) L'apport est fait sous la garantie légale, pour quitte et libre de toutes charges hypothécaires ou privilégiées ou dettes autres que celle mentionnée sub. e).

g) L'apport est fait à la valeur nette de EUR 4.756,31 (quatre mille sept cent cinquante-six euros et trente et un cents) résultant de la différence entre la valeur de marché du droit d'usufruit grevant les biens immobiliers susmentionnés d'un montant de EUR 2.020.000 (deux millions vingt mille euros) et la valeur de la dette à reprendre par la société d'un montant total de EUR 2.015.243,69 (deux millions quinze mille deux cent quarante-trois euros et soixante-neuf cents).

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à au moins EUR 4.756,31 (quatre mille sept cent cinquante-six euros et trente et un cents). Cette évaluation a été approuvée par le conseil de gérance de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 13 octobre 2009 qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte, les parties en cause se donnant mutuellement quittance.

Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution qui précède de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 127.884 (cent vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-quatre euros) représenté par 127.884 (cent vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées."

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite à l'augmentation de capital qui précède est estimé approximativement à EUR 3.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue de la comparante, cette dernière, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. BARAVINI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 22 octobre 2009, LAC/2009/44317: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés et Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009141714/147.

(090171510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

I-Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 41.446.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 22 octobre 2009, le conseil d'administration a nommé avec effet immédiat

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

aux fonctions de Président du Conseil d'administration, dont le mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour I-CORP S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009141033/17.

(090170133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Sekmet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 129.292.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 juin 2009

- La démission de Monsieur Toby HERKRATH de son mandat d'administrateur est acceptée.

- Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B) et demeurant au 8, rue du Stade, à B-6741 Vance, est nommé en tant que nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour SEKMET S.A.

Référence de publication: 2009141036/13.

(090170157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Procompta-Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 9, place d'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 52.515.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009141674/10.

(090171423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Fiduciaire Ensich-Streff (FIDES) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4779 Pétange, 9, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 43.288.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 octobre 2009 que:

1. Les mandats des Administrateurs actuels prennent fin à l'issue de la présente Assemblée Générale annuelle. L'Assemblée nomme à nouveau les Administrateurs sortants pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Le nouveau Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Jean-Paul François ENSCH, Administrateur-Délégué et Président du Conseil d'Administration.
- Madame Colette STREFF, épouse ENSCH, Administrateur.
- Madame Lilli Anne HARTZ, épouse ENSCH, Administrateur.

2. Le mandat du Commissaire aux comptes actuel prend fin à l'issue de la présente Assemblée Générale annuelle. L'Assemblée nomme à nouveau comme commissaire aux comptes Monsieur Patrick GINDT, demeurant 7, rue des Champs à L-5212 Sandweiler pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Pour extrait conforme et sincère

Jean-Paul F. ENSCH

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009141842/24.

(090171386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Valauris Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 83.977.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 septembre 2009

- Madame Muriel Jessika Turmeau, née le 08 novembre 1962 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant 15, Rue de Russie, Résidence Les Dauphins, F-06400 Cannes (France) est nommée en tant qu'administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour Valauris Investments S.A.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009141037/15.

(090170175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Agence F.D.Immo.Lux.S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 124.208.

L'an deux mille neuf, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Madame Fabienne DELPOSEN, gérante de sociétés, née à Mont-Saint-Martin (France) le 4 octobre 1960, demeurant à F-57100 Thionville, 16, rue Sainte-Cécile,

détentrice de vingt-cinq (25) parts sociales.

2.- Mademoiselle Charlotte DELPOSEN, étudiante, née à Thionville (France) le 29 avril 1988, demeurant à F-57100 Thionville, 16, rue Sainte-Cécile,

détentrice de soixante-quinze (75) parts sociales.

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité de seules associées de la société à responsabilité limitée "AGENCE F.D. IMMO. LUX. S. à r.l." (numéro d'identité 2007 24 03 186), avec siège social à L-2146 Luxembourg, 91-97, rue de Merl, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 124.208, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date

du 29 janvier 2007, publié au Mémorial C, numéro 618 du 16 avril 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 octobre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2680 du 22 novembre 2007,

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

Les associées décident de transférer le siège social de L-2146 Luxembourg, 91-97, rue de Merl à L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce et de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Dudelange."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. DELPOSEN, Ch. DELPOSEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 30 octobre 2009. Relation: CAP/2009/3701. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 novembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009142354/39.

(090172206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

SPF International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.060.

Extrait des Résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 23 octobre 2009

L'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Caroline Byrne de sa fonction de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat;
- de nommer Ben Tecmire, née le 5 novembre 1983 à Trenton, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 2 Greenwich Plaza, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2009141039/16.

(090170205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

SPCP Luxembourg II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.483.

Extrait des Résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 23 octobre 2009

L'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Caroline Byrne de sa fonction de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat;
- de nommer Ben Tecmire, née le 5 novembre 1983 à Trenton, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 2 Greenwich Plaza, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2009141040/17.

(090170209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Pacific Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 137.512.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 128.302.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession sous seing privé que la société Wolf capital S.à r.l., de droit luxembourgeois, située et ayant son siège social, 28, boulevard d'Avranches à L-1160 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 128.303:

Cède en date du 21 octobre 2009, une partie des parts sociales détenues dans la société Pacific Capital S.à r.l., soit 5,500,000 parts sociales, chacune d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), à la société:

SMS Finance S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois, située et ayant son siège social 28, boulevard d'Avranches à L-1160 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.745.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pacific Capital S.à r.l.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009141119/21.

(090170582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Silver Point Sourcing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.027.

—
Extrait des Résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 23 octobre 2009

L'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Caroline Byrne de sa fonction de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat;
- de nommer Ben Tecmire, née le 5 novembre 1983 à Trenton, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 2 Greenwich Plaza, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2009141041/16.

(090170211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

NL&F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 132.636.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 09 octobre 2009.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance. L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2009 qui se tiendra en 2010:

Le commissaire aux comptes suivant:

I.C. DOM-COM, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 133.127.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

110579

NL&F S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009141042/17.

(090170028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Ernst & Young Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 69.847.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 octobre 2009 que les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise ont été renouvelés comme suit, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2010:

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Raymond Schadeck
- Jean-Michel Pacaud
- Jean-Marie Gischer
- Werner Weynand

RÉVISEUR D'ENTREPRISE

- BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B 71.178.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 28 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009141179/21.

(090171044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Theatre Directorship Services Beta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.245.

—
EXTRAIT

En date du 24 Septembre 2009, l'associé unique de la société, a nommé

- CVC Services Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, a été élu à la fonction de gérant unique de la société pour une durée indéterminée en remplacement de CVC Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l., gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009141044/19.

(090170014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

**Chapes Rinnen S.A., Société Anonyme,
(anc. R.J.C. Exploitation S.A.).**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 94.546.

—
L'an deux mille neuf, le vingt-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "R.J.C. EXPLOITATION S.A.", avec siège social au 2, route de Bastogne, L-9706 Clervaux, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B de Luxembourg numéro 94.546 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 novembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 6 mars 1995 numéro 91 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annette Jacobs, commerçante, demeurant à Clervaux qui se désigne également secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emile Rinnen, commerçant, demeurant à Clervaux.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en CHAPES RINNEN S.A.;

2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;

3. Modification de l'objet social et en conséquence de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donne la teneur suivante: "La société a pour objet la réalisation de chapes avec toutes les activités connexes. La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières ainsi que poser des actes de cautionnement, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui peuvent en favoriser l'extension et le développement."

4. Renouvellement, pour une période de 6 ans des mandats d'administrateur de Madame Annette Jacobs, Monsieur Emile Rinnen et de la société J.P. RINNEN ET FILS, CLERVAUX, S.à r.l., ayant son siège social à Clervaux et ratification de leur qualité d'administrateur depuis l'échéance de leurs mandats jusqu'à ce jour;

5. Renouvellement, pour une période de 6 ans du mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Edgar Johanns, demeurant à L-9980 Wilwerdange et ratification de sa qualité de commissaire depuis l'échéance de son mandat jusqu'à ce jour.

6. Pour autant que de besoin, révocation du mandat d'administrateur délégué de Madame Annette Jacobs et nomination de Monsieur Emile Rinnen en qualité d'administrateur délégué de la Société avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.

8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société en CHAPES RINNEN S.A.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifiée et aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . première phrase.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination CHAPES RINNEN S.A."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et en conséquence l'article 2 des statuts de la société pour lui donne la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la réalisation de chapes avec toutes les activités connexes. La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières ainsi que poser des actes de cautionnement, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui peuvent en favoriser l'extension et le développement."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler pour une période de 6 ans des mandats d'administrateur de Madame Annette Jacobs, Monsieur Emile Rinnen et de la société J.P. RINNEN ET FILS, CLERVAUX, S.à r.l., ayant son siège social à Clervaux et dont le représentant permanent est Monsieur Emile Rinnen, précité.

L'assemblée générale décide de ratifier leur qualité d'administrateur depuis l'échéance de leurs mandats jusqu'à ce jour.

110581

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler, pour une période de 6 ans, le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Edgar Johans et de ratifier sa qualité de commissaire depuis l'échéance de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide, pour autant que de besoin, de révoquer le mandat d'administrateur délégué de Madame Annette Jacobs, précitée et de nommer Monsieur Emile Rinnen, précité en qualité d'administrateur délégué de la Société.

La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur délégué.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (€ 1.100,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société en relation avec le nouvel objet social, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec le nouvel objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Annette Jacobs, Emile Rinnen, Paul Bcttingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 juillet 2009. LAC/2009/ 31064. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009142411/89.

(090172454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Theatre Directorship Services Delta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.246.

—
EXTRAIT

En date du 24 Septembre 2009, l'associé unique de la société, a nommé

- CVC Services Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cour d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, a été élu à la fonction de gérant unique de la société pour une durée indéterminée en remplacement de CVC Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l., gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009141045/19.

(090170006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Solar Resources Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 4.022.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.619.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 23 octobre 2009 a pris note du changement d'adresse de son associé ETRION CORPORATION au 1600-925 West Georgia Street, Vancouver, British Columbia V6C 3L2, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 03 novembre 2009.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009141046/15.

(090169967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Mada, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 715.480,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 114.652.

—
*Extrait des Résolutions prises
par l'Associé Unique en date du 3 novembre 2009*

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Mme Sandrine van Waveren, Gérant, avec effet rétroactif au 8 octobre 2009, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme nouveau Gérant avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

- Monsieur Nicolas Gérard, né le 20 avril 1981 à Libramont (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009141142/20.

(090170837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Société Holding des Côtes Rouges S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 78.140.

—
Extrait de la résolution portant à publication

Suite au décès de M. Walter Candoni, administrateur de la Société, les membres du Conseil d'administration ont résolu par voie circulaire, en date du 23 octobre 2009, que:

- Mme Sylvie ABTAL-COLA, salariée, née le 13 mai 1967 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, est cooptée en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale des actionnaires lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009141057/19.

(090170554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Crystal Partners Lux Holding Company Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.412.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société du 23 septembre 2009

Suivant un contrat de vente signé en date du 23 septembre 2009, ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. a cédé 125 parts sociales de la Société en faveur de Monsieur Laurent Sidarta HOPMAN, ayant son adresse au Manama Center, Office 66, 6th floor, Government Avenue, Po Box 21575, Manama, Royaume de Bahrein

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009141060/16.

(090170510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Financements Immobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 138.752.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2009 que:

1. La démission du commissaire, Monsieur Olivier LIEGEOIS avec effet immédiat est acceptée.

2. Est élue, en remplacement du commissaire démissionnaire, la société:

- «REVICONSLT S. à r.l.», inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139.013, sise au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009141088/19.

(090170967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Prominvest Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.897.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 novembre 2009 que:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de Madame Vania BARAVINI, administrateur démissionnaire. Monsieur Reno Maurizio TONELLI continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009141064/16.

(090170764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Aluminium Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 89.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALUMINIUM EUROPE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009141699/11.

(090171730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Finservice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 12.191.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 octobre 2009*

Monsieur DE BERNARDI Angelo et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

FINSERVICE S.A.

Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009141170/16.

(090170945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 79.540.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of October.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office in 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 79 540 (the "Company"), incorporated under the denomination of Compaq Computer Luxembourg S.C.A. pursuant to a notarial deed dated 5 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 July 2001, under number 538. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association of 2 October 2009, number 1924.

The meeting is opened at 3.30 p.m. with Mr Max Kremer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs Anita Maggipinto, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of one million one hundred eighty-six thousand one hundred five euro (EUR 1,186,105) by an amount of twenty-six euro and twenty-five cent (EUR 26.25) up to one million one hundred eighty-six thousand one hundred thirty-one euro and twenty-five cent (EUR 1,186,131.25) through the issue of twenty-one (21) new unlimited class F shares of the Company having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

2) Subscription and payment of the new shares.

3) Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company.

4) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxy holder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holder of the

represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one million one hundred eighty-six thousand one hundred five euro (EUR 1,186,105) by an amount of twenty-six euro and twenty-five cent (EUR 26.25) up to one million one hundred eighty-six thousand one hundred thirty-one euro and twenty-five cent (EUR 1,186,131.25) through the issue of twenty-one (21) new unlimited class F shares of the Company having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

Subscription and Payment

The twenty-one (21) new unlimited shares of class F are subscribed by Hewlett-Packard Dusseldorf B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), duly incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amstelveen, the Netherlands and its registered office address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34316205,

here represented by Max Kremer, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 22 October 2009, hereto attached, subject to the "Allocation" as defined below.

Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. makes a contribution in kind consisting in the following:

- one hundred percent (100%) (i.e. one hundred eighty (180) ordinary shares) it holds in the share capital of Hewlett-Packard Zermatt B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), duly incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amstelveen, the Netherlands and its registered office address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34325284; and

- one hundred percent (100%) (i.e. one hundred eighty (180) ordinary shares) it holds in the share capital of Hewlett-Packard Zurich B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), duly incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amstelveen, the Netherlands and its registered office address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34316175,

for a total amount of one million seven hundred sixty-two thousand seven hundred Dollars of the United States of America (USD 1,762,700), which corresponds to an amount of one million one hundred seventy-seven thousand eight hundred eighty-one euro and seventy-two cent (EUR 1,177,881.72) at the FX trade exchange rate of 22 October 2009 fixed at one point four thousand nine hundred sixty-five Dollars of the United States of America / Euro (1.4965 USD / EUR).

The total amount of one million seven hundred sixty-two thousand seven hundred Dollars of the United States of America (USD 1,762,700), which corresponds to an amount of one million one hundred seventy-seven thousand eight hundred eighty-one euro and seventy-two cent (EUR 1,177,881.72) is allocated as follows (the "Allocation"):

- an amount of twenty-six euro and twenty-five cent (EUR 26.25) corresponding to an amount of thirty-nine Dollars of the United States of America and twenty-eight cent (USD 39.28) is allocated to the share capital of the Company, and

- an amount of one million seven hundred sixty-two thousand six hundred sixty Dollars of the United States of America and seventy-two cents (USD 1,762,660.72), corresponding to an amount of one million one hundred seventy-seven thousand eight hundred fifty-five euro and forty-seven (EUR 1,177,855.47), is allocated to the share premium account of the Company.

All other shareholders of the Company have declared via their representative to renounce to any eventual preferential right to subscribe new shares at the present general meeting of shareholders.

The notary has been provided with proofs of transfer in relation to the transferred shares.

To the extent that shares in entities which are treated as disregarded entities for US tax purposes are contributed to the Company in a value for value exchange along with other shares in entities that are not treated as disregarded entities for US tax purposes, the shares issued and the increase of non stipulated share premium (onbedongen agio) provided by

the Company in exchange for the shares in the disregarded entities shall equal the corresponding net equity value, whereby net equity value shall mean the assets less liabilities of the disregarded entities.

Following the issue of the new twenty-one (21) unlimited shares of class F of the Company with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, said shares were fully paid up, as mentioned above, in accordance with the Allocation as defined above.

Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. expressly declares through its proxy to contribute to the Company its above-mentioned interests.

The value at which the contribution was made was approved by a report established on 22 October 2009 by the independent auditor Ernst & Young S.A., société anonyme, having its registered office in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5565 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47.771.

The conclusion of the report is the following:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the 21 new Class F shares with a par value of EUR 1,25 each together with a share premium of EUR 1.177.855,47. The total amount of the contribution is EUR 1.177.881,72."

The said report shall remain attached hereto.

The contributor, acting through its proxy, declares that:

- it is the sole owner the contributed shares and has full power, right and authority to transfer the shares to the Company;
- no persons hold any rights, conditional or unconditional, against the shares held by Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. in the above-mentioned companies;
- the shares are free and clear of any liens, charges, claims, restrictions or encumbrances of any kind, including without limitation usufruct and pledges.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the shares, Hewlett-Packard Dusseldorf B.V., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

Third resolution

As a consequence of the contribution above mentioned, the general meeting resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at one million one hundred eighty-six thousand one hundred thirty-one euro and twenty-five cent (EUR 1,186,131.25) divided into two (2) limited Class A shares held by the limited shareholders ("actionnaires commanditaires") and unlimited shares held by the unlimited shareholders ("actionnaires commandités"). The unlimited shares are divided into ninety-four thousand four hundred and nine (94,409) Class B shares, three hundred thirty-one thousand and thirty-four (331,034) Class C shares, four hundred twenty-nine thousand nine hundred and thirty-five (429,935) Class D shares, sixty-five thousand seven hundred and seventy-two (65,772) Class E shares, and twenty-seven thousand seven hundred and fifty-three (27,753) Class F shares, each share having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in these articles of incorporation, shall be identical except for the rights and obligations attached by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by these articles of incorporation to the various classes of shares, notably the right with respect to the distribution of income or allocation of assets or proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in Articles 28 and 29 of these articles of incorporation."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three thousand five hundred euro (EUR 3,500).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Hewlett Packard Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L- 8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.540 (la "Société"), constituée sous la dénomination de Compaq Computer Luxembourg S.C.A. suivant acte notarié en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 juillet 2001, sous le numéro 538. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 28 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 octobre 2009, numéro 1924.

L'assemblée s'est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Max Kremer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel d'un million cent quatre-vingt-six mille cent cinq euros (EUR 1.186.105) par un montant de vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 26,25) jusqu'à un montant d'un million cent quatre-vingt-six mille cent trente et un euros et vingt-cinq cents (EUR 1.186.131,25) par l'émission de vingt et une (21) nouvelles actions de catégorie F de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

2) Souscription et paiement des nouvelles actions.

3) Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société.

4) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable avant cette assemblée, les convocations d'usage n'ont pas été nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million cent quatre-vingt-six mille cent cinq euros (EUR 1.186.105) par un montant de vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 26,25) jusqu'à un montant d'un million cent quatre-vingt-six mille cent trente et un euros et vingt-cinq cents (EUR 1.186.131,25) par l'émission de vingt et une (21) actions de commandité de catégorie F de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Souscription et Libération

Les vingt et une (21) nouvelles actions de commandité de catégorie F de la Société, sont souscrites par Hewlett-Packard Dusseldorf B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et établie au Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas et enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34316205, ici représentée par Max Kremer, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 octobre 2009, ci-après attachée, sous réserve de l'"Affectation", telle que définie ci-dessous.

Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. fait une contribution en nature qui consiste en:

- cent pour cent (100%) (i.e. cent quatre-vingt (180) actions ordinaires) qu'elle détient dans le capital social de Hewlett-Packard Zermatt B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et établie au Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas et enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34325284; et

- cent pour cent (100%) (i.e. cent quatre-vingt (180) actions ordinaires) qu'elle détient dans le capital social de Hewlett-Packard Zurich B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et établie au Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas et enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34316175,

pour un montant total d'un million sept cent soixante-deux mille sept cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.762.700) qui correspond à un montant d'un million cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-un euros et soixante-douze cents (EUR 1.177.881,72) au taux de change FX du 22 octobre 2009 fixé à un virgule quatre mille neuf cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique / Euro (1,4965 USD / EUR).

Le montant total d'un million sept cent soixante-deux mille sept cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.762.700) qui correspond à un montant d'un million cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-un euros et soixante-douze cents (EUR 1.177.881,72) est affecté comme suit ("Affectation"):

- un montant de vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 26,25) correspondant à un montant de trente-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-huit cents (USD 39,28) est affecté au capital social de la Société; et

- un montant d'un million sept cent soixante-deux mille six cent soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-douze cents (USD 1.762.660,72) correspondant à un montant d'un million cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante-cinq euros et quarante-sept cents (EUR 1.177.855,47) est affecté au compte de prime émission de la Société.

Tous les autres actionnaires de la Société ont déclaré via leur représentant vouloir renoncer à tout éventuel droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission de nouvelles actions à la présente assemblée générale des actionnaires.

Le notaire a reçu des preuves de transfert concernant les actions transférées.

Dans la mesure où des actions de sociétés qui ne sont pas reconnues fiscalement aux Etats-Unis sont apportées à la Société dans le cadre d'un échange de valeurs avec d'autres actions dans des sociétés qui ne sont pas considérées comme non reconnues fiscalement aux Etats-Unis, les actions émises et l'augmentation de la prime d'émission non prévue (onbedongen agio) fournies par la Société en échange des actions dans les sociétés non reconnues fiscalement, seront égales à la valeur nette comptable correspondante, laquelle est la valeur nette comptable des actifs moins les dettes des sociétés non reconnues fiscalement.

Suite à l'émission des vingt et une (21) nouvelles actions de commandité de la classe F de la Société ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, lesdites actions ont été entièrement libérées, comme décrit ci-dessus, conformément à l'Affectation, telle que décrite ci-dessus.

Hewlett-Packard Dusseldorf B.V., agissant par son représentant, a expressément déclaré apporter à la Société les participations ci-dessus mentionnées.

L'évaluation de cet apport a fait l'objet d'un rapport établi en date du 22 octobre 2009 par le réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A., société anonyme, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5565 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.771.

La conclusion du rapport des réviseurs d'entreprises est la suivante:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the 21 new Class F shares with a par value of EUR 1,25 each together with a share premium of EUR 1.177.855,47. The total amount of the contribution is EUR 1.177.881,72."

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

L'apporteur, agissant par son représentant, déclare que:

- il est seul détenteur des actions apportées et il a pouvoir absolu, droit et autorité de transférer les actions à la Société;
- aucune personne ne peut se prévaloir de droits conditionnels ou inconditionnels, à l'encontre des actions détenues par Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. dans les sociétés ci-dessus mentionnées; et
- les actions apportées sont libres de tous privilèges, frais, réclamations, restrictions ou charges de tout genre, y compris de toute limitation liée à tout droit d'usufruit ou de gages.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter les transferts des actions apportées, Hewlett-Packard Dusseldorf B.V., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies dès que possible.

Troisième résolution

Suite à l'apport ci-dessus mentionné, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million cent quatre-vingt-six mille cent trente et un euros et vingt-cinq cents (EUR 1.186.131,25) divisé en deux (2) actions de commanditaire de la catégorie A détenus par les actionnaires commanditaires et les actions de commandité détenues par les actionnaires commandités. Les actions de commandité sont divisées en quatre-vingt-quatorze mille quatre cent neuf (94.409) actions de catégorie B, trois cent trente et un mille

trente-quatre (331.034) actions de catégorie C, quatre cent vingt-neuf mille neuf cent trente-cinq (429.935) actions de catégorie D, soixante-cinq mille sept cent soixante-douze (65.772) actions de catégorie E et vingt-sept mille sept cent cinquante-trois (27.753) actions de catégorie F, chaque action ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque catégorie, tels que définis dans les présents statuts, seront identiques sous réserve des droits et obligations des différentes catégories d'actions attachés par la loi du Grand-Duché de Luxembourg et par les statuts aux différentes catégories d'actions, notamment les droits relatifs aux distributions de bénéfice ou attribution d'actifs ou de produits par (y compris lors de sa liquidation ou sa dissolution), tels que définis aux articles 28 et 29 des présents statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui naîtront à charge de la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont estimés à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signés, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. KREMER, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2009. LAC / 2009 / 44476. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009141726/277.

(090171608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 130.602.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009141373/13.

(090170699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Braveheart LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.564.288,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.388.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009141375/13.

(090170751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Société Internationale de Gestion et Contrôle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 82.003.

Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 16 octobre 2009 à 9.00 heures au siège social:

Madame Carine Agostini (employée privée, adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg) née le 27.04.1977 à Villerupt (France) est cooptée à la fonction d'Administrateur de la société avec effet au 15/10/2009 en remplacement de Monsieur Alexis Kamarowsky et terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.10.2009.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009141133/16.

(090170843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Société Luxembourgeoise d'Investissement SA (S.L.I.), Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.014.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

LA SOCIETE B.S. CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich, R.C. B- 45 486, représentée par Monsieur Nicolas RENTZ.

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Laquelle comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société anonyme sous la dénomination de "SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT SA (S.L.I.)", qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en association au Luxembourg et à l'étranger:

L'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés de quelques natures que ce soit. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de compléter ou de favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,00 €) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,00 €) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont au porteur.

La société peut dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé d'un membre au moins, actionnaire ou non, nommé pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocable par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour ou encore que la société est administrée par l'administrateur unique.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 13. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations le 2^{ème} mardi du mois de juin à 11⁰⁰ heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

110592

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

Toutes les cent (100) actions ont été souscrites par la Société B.S. CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

Les actions ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de 31.000,00 Euros, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,00 €) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

| Actionnaire | Capital souscrit | Capital libéré | Nombre d'actions |
|-------------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| Sté B.S. CONSULTING S.A. | 31 000,00.- | 31 000,00.- | 100 |
| Total: | 31 000,00.- | 31 000,00.- | 100 |

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.500,00 Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique de la société anonyme a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires aux comptes à un.
2. A été appelée aux fonctions d'administrateur:

Madame Yasmine HARCHAOUI, né le 11 juin 1967 à Alger (Algérie), demeurant à 99, rue Zénon-Bernard, L-4031 Esch-Sur-Alzette,

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

M.S. GESTION S.A., avec siège social à L-9233 Diekirch, 14 avenue de la Gare.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1660 Luxembourg, 84 Grand-Rue.

5. La durée du mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes sera de 6 années et prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en deux mille seize.

6. Est nommée comme administrateur unique pouvant engager la société par sa seule signature, Madame Yasmine HARCHAOUI, prénommée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Rentz, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44106. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009141524/131.

(090171439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Solum 488 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 141.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009141675/10.

(090171356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.